

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé viticole de FranceAgriMer du 18 avril 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 18 avril 2018, sous la présidence de Jérôme Despey.

Le président, Jérôme Despey a rendu compte au conseil de sa rencontre, avec le président du CNIV, des ministres en charge de l'agriculture et de la santé le 12 avril dernier. Cette rencontre visait à définir un cadre de travail commun pour l'élaboration de mesures efficaces concernant l'éducation et la prévention des risques liés à la consommation de vin. Jérôme Despey a salué l'esprit constructif de cette rencontre visant à ne pas stigmatiser la consommation de vin.

FranceAgriMer développe un nouvel observatoire de la viticulture

Un nouvel observatoire de la viticulture, en cours de développement par FranceAgriMer, sera prochainement mis à la disposition de tous via le service internet de diffusion des données économiques de l'établissement, VISIONet.

Seront notamment exploitées et valorisées les données de la direction générale des douanes et des droits indirects, en particulier les historiques issus du casier viticole informatisé.

Dans le respect du secret statistique, l'outil permettra aux utilisateurs de traiter des données agrégées de surfaces, production, par catégorie et couleurs, sous forme de rapports dynamiques (tableaux, cartes, graphiques), à l'échelle de la région, du bassin viticole ou de la commune.

Rapport du CGAAER « Eau, agriculture, et changement climatique : les scénarios du futur »

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a présenté au conseil un rapport publié en septembre 2017 sur l'eau, l'agriculture et le changement climatique et les scénarios du futur : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer_16072_2017_rapport.pdf.

La COP21 a clairement intégré l'agriculture et l'alimentation comme élément d'impact mais aussi de solution au problème climatique. Au niveau international, le problème n'est pas le manque d'eau mais sa répartition spatiale et temporelle.

Un scénario de statu quo serait lourd de conséquences pour l'économie française, l'emploi et l'environnement : perte de revenus ruraux, déprise agricole, fort recul de la vigne, rupture des systèmes alimentaires, coûts croissants des calamités agricoles, étiages sévères ...

Des scénarios de développement durable sont toutefois possibles. Ils nécessitent d'agir à la fois sur l'offre d'eau (stockage d'une partie des excédents hivernaux pour un report d'utilisation en période d'étiage, transferts de bassins excédentaires vers des bassins déficitaires, réutilisation d'eaux usées traitées...) et sur la demande (amélioration de l'efficacité de l'irrigation, adaptation des systèmes de culture et des débits d'objectif d'étiage aux nouvelles données hydrologiques...).

La mise en œuvre de ces scénarios suppose de ne pas opposer les solutions, mais aussi :

- un progrès du débat sociétal sur la question de l'eau et du changement climatique ;
- un élargissement de la politique publique de l'eau, aujourd'hui prioritairement centrée sur une approche environnementale, à une véritable politique de développement durable ;
- un soutien financier public au stockage de l'eau et à une irrigation durable, ainsi que la mobilisation des Régions, des territoires et des fonds nationaux et européens.

Les assises de l'eau, annoncées par le Président de la République, vont permettre de mettre en débat ces propositions.

Groupe de travail FranceAgriMer/INAO : des travaux prospectifs sur le changement climatique

FranceAgriMer et l'INAO ont mis en place fin 2016, un groupe de travail sur le changement climatique, dont l'objectif est de définir les éléments d'un scénario cible d'adaptation de la viticulture française au futur climat. Une première étape consiste à faciliter l'accès de la filière aux nombreux travaux de recherche menés à l'INRA dans le cadre du métaprogramme LACCAVE. Ces travaux, après la mise en commun des observations sur les effets de la modification du climat sur la vigne et les vins s'attachent à modéliser les impacts à venir. Concomitamment aux réunions du groupe national, six réunions régionales ont été organisées pour faire réagir les professionnels autour de quatre scénarios prospectifs : conservateur, innovant, nomade ou libéral.

Alors que le scénario libéral semble rejeté par une large majorité des participants, le scénario innovant remporte l'essentiel des suffrages. Néanmoins le scénario nomade mérite une surveillance et le scénario conservateur trouve presque autant d'adeptes que de détracteurs.

Une restitution détaillée de ces travaux est prévue lors d'un prochain conseil spécialisé.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe 2017/18 du programme national

La consommation de l'enveloppe du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280,5 M€) s'élève, au 13 avril 2018, à 103 millions d'euros. La répartition par mesures est la suivante :

- 41,7 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 47,3 M€ pour la restructuration et la reconversion du vignoble ;
- 10,2 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 3,8 M€ pour les prestations viniques.

OCM viti-vinicole : report de la date de clôture de l'aide 2017/2018 à la restructuration

La date de clôture des demandes d'aides en restructuration est reportée **au 18 mai 2018**, au lieu du 30 avril 2018, en raison des intempéries et des pluies abondantes intervenues ces dernières semaines et qui ont retardé les arrachages dans certaines régions.

La date d'ouverture pour le dépôt de la demande de paiement est fixée **au mardi 22 mai 2018**.

OCM vitivinicole : assouplissement du régime de sanctions en cas de manquement aux obligations de dépôt des déclarations de récolte, de production ou de stocks

Un récent règlement européen, entré en vigueur le 3 mars 2018, permet aux Etats membres de définir eux-mêmes le régime de sanction applicable en cas d'absence ou de retard de dépôt des déclarations de récolte, de production et de stocks que doivent établir les viticulteurs.

Désormais, en dehors des amendes administratives, le non-respect de l'obligation de dépôt des déclarations dans les délais requis n'entraîne la perte du bénéfice de l'aide à l'investissement qu'en cas de manquement grave ou répété.

Est constitutif d'un manquement grave, le dépôt d'une déclaration de production après le 28 février ou d'une déclaration de stock après le 15 octobre.

La répétition d'un retard de plus de 15 jours pour le dépôt d'une même déclaration au moins trois fois en cinq ans constituera un manquement répété.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques de la filière viticole et la note de conjoncture du mois d'avril sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/index.php/fam/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Informations-economiques/Informations-de-conjoncture>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr